



suite mise sous tutelle concernant une spoliation d'héritage

Par **lagarde**, le **29/09/2008** à **08:44**

merci de votre réponse, oui je suis certain de mes affirmations, j'ai toutes les preuves écrites de ces malversations, je vais en parler à mon avocat, j'ai fait confirmer chez mon notaire ma position vis à vis de mon demi-frère, étant donné que l'héritage vient de mon père, puisque lui-même à hériter de sa mère, je suis nu-propriétaire, quant à la mise sous tutelle, je vois l'assistante sociale aujourd'hui.

en espérant la mise sous tutelle, si elle est acceptée, m'aidera dans mes démarches cordialement